

3 OPTIONS POUR SOUTENIR L'ASSOCIATION « AIDE AUX PLUS DEMUNIS »

I ADHESION ANNUELLE

Cotisation 20€ (montant minimum et obligatoire)

II SOUTIEN RENFORCE

Avec l'adhésion à l'association (20€) pour l'année (obligatoire) et l'engagement d'un versement mensuel de 10€ minimum pour une durée de un an minimum , Pour des raisons de commodité personnelle possibilité de prélèvement trimestriel 4 X 30€ ou semestriel 2 X 60€ ou versement annuel en une seule fois 120€

III DON PONCTUEL

Avec ou sans adhésion

Nom :Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Profession (ou ex).....

Je choisis d'aider l'association « Aide aux plus démunis » selon l'option suivante :
(Cocher la case)

- Adhésion simple
- Adhésion + Soutien renforcé
- Don ponctuel

Je règle ma cotisation de 20€

Je m'engage à régler€ par mois

J'effectue ce jour un don ponctuel de€

SIGNATURE

Date

N.B. Les règlements de l'adhésion, du don ponctuel, du versement annuel (dans le cadre du soutien renforcé) se feront par chèque à l'ordre de « **Ass . Aide aux plus démunis** » envoyés à l'adresse du **Siège social chez le Dr Grimaldi, 2 bd Michelet 13008 Marseille**
Dans le cas particulier du prélèvement mensuel, trimestriel ou semestriel vous devrez fournir à votre Banque une autorisation de prélèvement écrite et joindre le RIB de l'Association.

Relevé d'identité bancaire de l'Association

Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	02871	0000790138E	67	CL MARSEILLE Grand Pavois

IBAN Identifiant international de compte bancaire

FR 67 3000 2028 7100 0079 0138 E67

IDENTIFIANT INTERNATIONAL – Banque BIC – ADRESSE SWIFT : CRLYFRPP